

Recrutement des chercheurs (phase d'admissibilité)

Critères communs à tous les chercheurs :

L'intérêt et l'originalité des sujets de recherche et la qualité des résultats seront les critères retenus en premier lieu pour le recrutement de tous les chercheurs.

Critères spécifiques selon les grades :

CR2 :

- La sélection des candidats au CNRS porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques qui déterminent leur potentiel à long terme, puis sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme.

- La section encourage très fortement les candidatures dans un laboratoire autre que celui où la thèse a été préparée.

- La mobilité thématique ou géographique est un élément très favorable lors du recrutement d'un chercheur.

CR1 :

- La sélection des candidats au CNRS porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques qui déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme.

- La section évalue en outre l'autonomie scientifique du candidat, sa capacité à prendre des initiatives.

- La mobilité thématique ou géographique est un élément très favorable lors du recrutement d'un chercheur.

DR2 :

Un niveau de responsabilité plus grand en termes d'encadrement de jeunes chercheurs, de direction d'équipe, d'animation et d'initiative scientifique est demandé. Le rayonnement national et international du candidat joue un rôle important au niveau DR. Sauf cas particulier, l'habilitation à diriger des recherches sera un critère déterminant.

DR1 :

Par rapport au DR2, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont attendus. La prise de responsabilité, par exemple, au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constitue aussi un critère important.

DRCE :

Par rapport au DR1, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué

Avancement de grade

Critères communs à tous les chercheurs :

L'avancement repose d'abord sur la contribution scientifique des candidats. Il prend également en compte les autres dimensions de l'activité de recherche comme la diffusion, la valorisation ou le transfert des connaissances et les responsabilités d'animation ou de direction, etc.

Critères spécifiques selon les grades :

CR1 :

- Qualité, originalité et pertinence des travaux depuis le recrutement
- Participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté

DR1 :

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Intérêt du programme de recherches
- Ouverture thématique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Responsabilités collectives au sein de l'établissement (direction de laboratoire, fonctions d'animation) et au sein de la communauté nationale et internationale (instances d'évaluation, comités de programme, pilotage de réseaux, etc.)

DRCE: Par rapport au DR1, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

L'évaluation repose d'abord sur la contribution scientifique des chercheurs. Elle prend également en compte les autres dimensions de l'activité de recherche comme la diffusion, la valorisation ou le transfert des connaissances et les responsabilités d'animation ou de direction, etc.

Critères spécifiques selon les grades :

CR2 :

- Qualité de la production scientifique
- Participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté

CR1 :

- Qualité de la production scientifique
- Encadrement d'étudiants, doctorants
- Participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté
- Reconnaissance nationale et internationale
- Participation ou animation de projets scientifiques

DR2 :

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Originalité du programme de recherches
- Ouverture thématique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Qualité d'animation
- Prise de responsabilité

DR1 :

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Originalité du programme de recherches
- Ouverture thématique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Qualité d'animation
- Prise de responsabilité

DRCE: Par rapport au DR1, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué

Nota bene : la définition de critères ne pouvant pas prendre en compte la diversité des situations, la section 05 se réserve le droit de prendre en considération les particularités de chaque profil et des environnements de recherche. En outre, ces critères ne sont qu'indicatifs, ils ne sont ni exhaustifs ni exclusifs.